

Étiquette du contenant

GROUPE	1B	INSECTICIDE
--------	-----------	-------------

PYRINEX^{MD} 480 EC

pour les cultures vivrières

Insecticide

AGRICOLE

Contient du chlorpyrifos

Il est interdit d'utiliser ce produit dans les habitations ou autres aires résidentielles, telles que les parcs, les terrains d'écoles et les terrains de jeux, ni autour de celles-ci. Il est interdit aux particuliers ou autres utilisateurs non accrédités d'utiliser ce produit.

DANGER



POISON

IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT UTILISATION

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : Chlorpyrifos 480 g/L
Avertissement, contient l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION 23705 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Makhteshim Agan of North America, Inc.
4515, Falls of Neuse Road, bureau 300
Raleigh (NC) 27609
ÉTATS-UNIS

CONTENU NET : 10 L

DÉTACHER LE MODE D'EMPLOI EN SUIVANT LE POINTILLÉ. CETTE PARTIE-CI DOIT RESTER
ATTACHÉE AU CONTENANT.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

MORTEL OU TOXIQUE EN CAS D'INGESTION. IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU. AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU.

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne manipuler le produit que lorsque la ventilation est adéquate. Porter des vêtements de protection, des gants imperméables et des lunettes de protection contre les produits chimiques lors de la manipulation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements avant de les réutiliser. Détruire les articles en cuir contaminés, y compris les chaussures. Ne pas appliquer ce produit de manière à exposer les travailleurs ou autres personnes, directement ou par la dérive.

MISES EN GARDE À L'INTENTION DES PRÉPOSÉS AU MÉLANGE OU AU CHARGEMENT

Pour les formulations EC emballées dans des récipients de plus de 10 L

Les préposés au mélange ou au chargement doivent employer un système de chargement fermé à transfert mécanique. Ils doivent également porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon
- des gants résistants aux produits chimiques
- un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P
- des chaussettes et des chaussures

Pour les formulations EC emballées dans des récipients de 10 L ou moins

Les préposés au mélange ou au chargement doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques
- un tablier résistant aux produits chimiques
- des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes
- un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P

MISES EN GARDE À L'INTENTION DES OPÉRATEURS ANTIPARASITAIRES

Ne pas appliquer à l'aide d'un équipement de nettoyage manuel à haute pression.

Les opérateurs antiparasitaires se servant d'un appareil d'épandage au sol à cabine fermée doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques lorsqu'ils quittent la cabine pour effectuer un nettoyage ou des réparations (il faut enlever les gants avant de pénétrer dans la cabine de nouveau)
- des chaussettes et des chaussures

Les opérateurs antiparasitaires se servant d'un appareil d'épandage au sol à cabine ouverte doivent porter :

- une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long
- des gants résistant aux produits chimiques
- des chaussettes et des chaussures

Les opérateurs antiparasitaires se servant d'un équipement d'épandage aérien doivent utiliser une cabine fermée et porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long
- des chaussettes et des chaussures

Les opérateurs antiparasitaires se servant d'un équipement manuel doivent porter :

- une chemise à manches longues et un pantalon long
- une combinaison résistant aux produits chimiques et un casque protecteur (si la pulvérisation est dirigée vers le haut)
- des chaussures résistant aux produits chimiques et des chaussettes
- des gants résistant aux produits chimiques
- un respirateur à adduction d'air filtré muni d'un filtre de série -R ou -P

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada : www.croplife.ca.

PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

DANGERS

Ce pesticide est extrêmement toxique pour les poissons et les organismes aquatiques dans les milieux aquatiques adjacents. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Il ne faut pas récolter pour la consommation humaine ou animale les céréales plantées comme culture de couverture et traitées à l'insecticide PYRINEX 480 EC si le traitement a été effectué dans les 60 jours avant la récolte. Éponger la matière renversée à l'aide d'une matière absorbante et l'éliminer selon une manière approuvée.

TOXIQUE pour les oiseaux. TOXIQUE pour les mammifères sauvages. Ce produit est TOXIQUE pour les abeilles exposées directement au produit pendant le traitement, à la dérive ou aux résidus présents sur les plantes en fleurs. Ne pas utiliser sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs. TOXIQUE pour certains insectes bénéfiques. Minimiser la dérive de pulvérisation en vue de réduire les effets nocifs sur les insectes bénéfiques dans les habitats situés près de la zone de traitement telle que les haies et les forêts-parcs.

NE PAS traiter de plantes ou de mauvaises herbes en fleurs avec ce produit ni permettre qu'il dérive en direction de celles-ci si des abeilles fréquentent le secteur traité. Les opérateurs antiparasitaires doivent informer les apiculteurs de la région avant le traitement si des ruches se trouvent dans les champs adjacents. Minimiser la dérive de pulvérisation en vue de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés près de la zone de traitement.

Afin d'éviter la contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, il convient d'examiner les conditions et les caractéristiques du site avant de procéder au traitement. Parmi les conditions et caractéristiques pouvant favoriser le ruissellement figurent notamment les épisodes de fortes précipitations, un sol en pente modérée à prononcée, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex., sol compacté ou sol à texture fine, tel que l'argile).

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une pluie abondante est prévue.

Le potentiel de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit grâce à l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le chlorpyrifos, un composé organophosphoré, est un inhibiteur de la cholinestérase. Parmi les symptômes typiques d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase, on compte les maux de tête, les nausées, l'étourdissement, les sueurs, la salivation, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas d'intoxication plus grave, les symptômes peuvent aller jusqu'à des secousses musculaires, une faiblesse, des tremblements, un manque de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et de la diarrhée. L'intoxication peut être mortelle en cas d'évanouissement, d'incontinence, de convulsions et de dépression respiratoire avec composante cardiovasculaire secondaire. Traiter selon les symptômes. Après une exposition, des tests de cholinestérase du plasma et des globules rouges peuvent indiquer le degré d'exposition (les données de référence sont utiles). L'atropine, administrée uniquement par injection, est le meilleur antidote. Les oximes, comme le chlorure de pralidoxime, peuvent avoir un effet thérapeutique s'ils sont administrés à un stade précoce; or, ils doivent être utilisés uniquement avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir ouvert les voies respiratoires et rétabli la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant.

REMARQUE : Le produit contient un solvant à base de distillat de pétrole.

DANGERS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas entreposer ni utiliser près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.